



Édition mai 2023

Une série de cambriolages a eu lieu dans notre région, et, malheureusement, notre commune n'est pas épargnée. Déjà plusieurs vols et tentatives ont été signalés à la mairie. Les voleurs cherchent principalement des bijoux, de l'argent et des pièces d'identité. Restez extrêmement vigilants et signalez tout véhicule suspect à la mairie ou directement à la gendarmerie.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



RAPPEL

Les inscriptions scolaires de l'année 2023/2024 se dérouleront jusqu'au 31 mai 2023.

L'inscription est à faire en mairie de La Chapelle des Pots.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023 - 2024

Avant de venir déposer votre dossier, n'oubliez pas de vous munir :

- du livret de famille,
- du carnet de santé,
- d'un justificatif de domicile (- de 3 mois),
- d'un certificat de radiation de l'école précédente,
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire,
- de l'attestation CAF ou MSA.

RAPPEL

STOP aux nuisances SONORES !



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc.), ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi :
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés :
de 10h00 à 12h00

Les nuisances sonores sont passibles d'une amende forfaitaire dont le montant est fixé à 68 euros, si vous procédez au règlement immédiatement ou dans les 45 jours qui suivent, à compter de la date où les troubles sonores ont été constatés. Au-delà de ce délai, cette amende passe automatiquement à 180 euros.

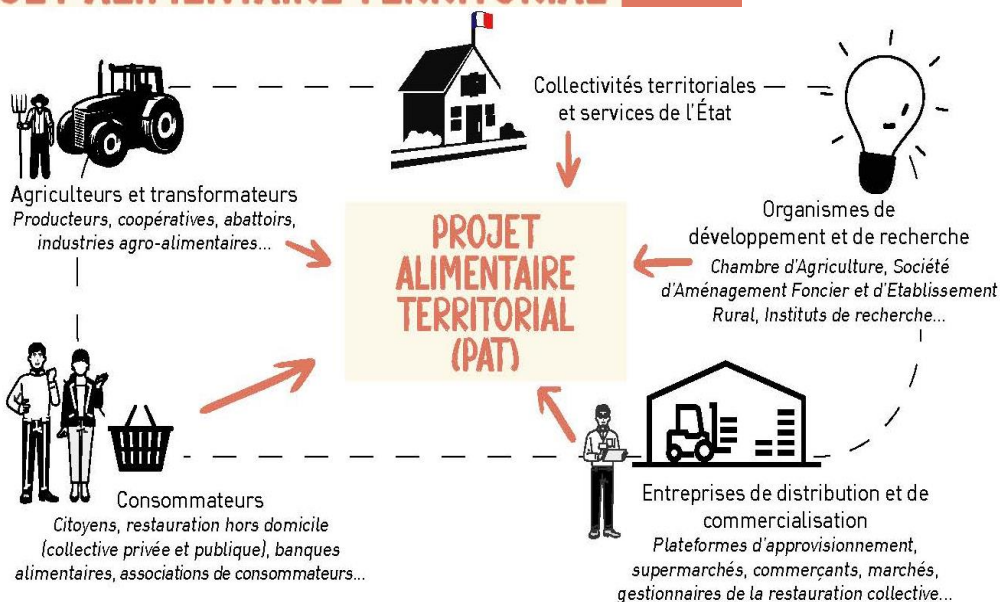
Les élus et les services de la mairie sont régulièrement sollicités pour des problèmes d'animaux errants ou en divagation. Il appartient à chaque propriétaire d'animal de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les divagations.

De plus, les agents communaux constatent que certains propriétaires ne ramassent pas les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Un distributeur de sac est à votre disposition, même si, dans l'idéal, chaque propriétaire doit avoir le nécessaire.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le PAT est un projet collectif qui a pour objectif de préserver l'agriculture et de développer une alimentation durable, accessible à tous, en soutenant notamment les circuits courts et les produits locaux de qualité. Le PAT définit une stratégie alimentaire partagée, en synergie avec les initiatives locales. La CDA de Saintes, en charge de la restauration scolaire, s'inscrit déjà depuis plusieurs années dans ces objectifs en favorisant les achats auprès de producteurs locaux et bio. Les élèves de La Chapelle des Pots bénéficient d'une alimentation saine et équilibrée.





L'ail sauvage est appelé communément « l'ail des Ours ». Cette appellation tient à une ancienne observation, la sortie d'hibernation correspond au pic d'abondance de cet ail sauvage que les ours consommeraient pour se purger. On peut manger ses feuilles comme légume ou condiment, ainsi que son bulbe mais il est assez coriace, ses fruits jeunes ou ses graines piquantes. Malgré la puissance de leur odeur, leur saveur est délicate avec une note sucrée.

Le pesto de ma voisine :

Une belle poignée d'ail des Ours fraîchement cueilli, des graines de sésame torréfiées, du sel et du poivre, de l'huile d'olive. Mixer un peu d'huile d'olive avec l'ail (que vous aurez au préalable lavé à l'eau froide), le sel et le poivre et ajouter progressivement l'huile d'olive. Ajouter le sésame à la fin et donner un coup de mixeur. Mettre dans un bocal et recouvrir d'huile d'olive. Tant que le dessus est recouvert d'huile d'olive, votre pesto se conservera sans problème.

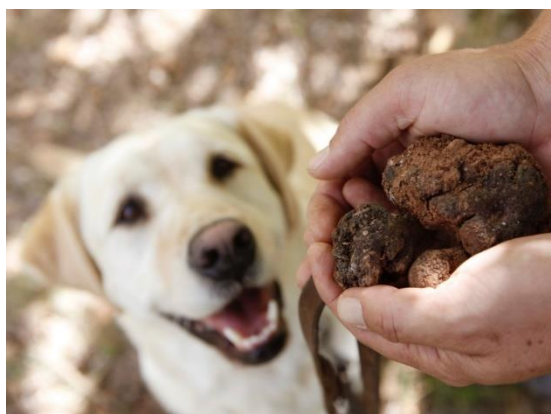


La nouvelle section marche sportive et nordique du Comité des fêtes vous invite à sa réunion de présentation **vendredi 5 mai à 19h00**, salle de la céramique. Venez nombreuses et nombreux pour découvrir cette nouveauté 2023.



Le Spaniel Club Français organisera à La Chapelle des Pots, les **samedi et dimanche 20 et 21 mai** prochains, deux concours sélectifs pour le Championnat de France de chiens truffiers.

Nous vous invitons à venir voir travailler les chiens dans les bois, le samedi, où ils devront retrouver 3 truffes cachées dans une parcelle d'environ 1500 m².



Le dimanche, ce sera un concours de vitesse où les chiens devront trouver 6 truffes cachées sur une surface de 25 m².

Rendez-vous à la salle des fêtes de La Chapelle des Pots dès 9h00. Attention les concours n'ont lieu que le matin !



Une gerbe sera déposée le **lundi 8 mai à 11h00** au monument aux Morts de notre commune, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir les SMS ALERTES de la commune en envoyant votre numéro de téléphone à **secretariat@lachapelle-des-pots** ou en appelant directement à la mairie au 05 46 91 50 76.



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook.



Recevez des notifications et interagissez avec votre commune depuis votre smartphone grâce à notre application

L'association AIDER 17 a le plaisir de vous inviter à son assemblée locale de territoires.

Ce temps d'échanges a pour objectif de présenter l'activité 2022 de l'association qui œuvre dans 4 domaines des services à la personne (aide à domicile, portage de repas, petit jardinage et téléassistance) et de réaliser un focus sur votre territoire.

Venez découvrir ou redécouvrir AIDER 17. Ses services s'adressent à tous (actifs, retraités, aidants, personnes âgées ou en situation de handicap) quel que soit le régime de protection sociale (CARSAT, MSA, etc.) avec un seul objectif, mieux vivre chez soi.

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation ainsi que le nombre de personnes présentes, soit par téléphone (05 46 97 50 88), soit par courriel (contact@aider17.fr).

Cette assemblée sera conclue par un verre de l'amitié.



Assemblée Locale de Territoires 2023

Secteur « Saintonge Romane »

Venez découvrir ou redécouvrir AIDER 17 !

une association de services à la personne qui s'adresse à tous (actifs et retraités, ressortissants CARSAT, MSA, ...) :

- ✓ **Jeudi 25 mai 2023,**
- ✓ **A 14h30,**
- ✓ **Salle des Prises** (Chemin des Prises),
- ✓ **Chaniers.**



Vous retrouverez le « **Chapelain Express** » chaque premier jeudi du mois. Si vous souhaitez communiquer des informations sur la vie de notre commune, n'hésitez pas à nous contacter par mail à communication@lachapelle-des-pots.fr

Directeur de publication : Pierre Henri Jallais. Responsables de rédaction : Patricia Cousset, Pascale Le Monnier, Vincent Richardeau et Eric Lécuyer
Imprimé par nos soins-ne pas jeter sur la voie publique

LA CHAPELLE DES POTS

MAIRIE : 5, rue de la Mairie - 17100 La Chapelle-des-Pots

Téléphone : 05 46 91 50 76

E-mail : secretariat@lachapelle-des-pots.fr